



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## labels

Question écrite n° 44253

### Texte de la question

M. Dino Ciniéri interroge M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur une nouvelle forme de promotion de nos productions fruitières. Alors que des campagnes de communication ciblées ont permis de mettre en avant certaines de ces productions, la profession réfléchit à présent à la création d'un nouveau label basé sur le développement durable. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les moyens qui permettraient au ministère de l'accompagner dans cette démarche.

### Texte de la réponse

Le projet portant sur la création d'un « identifiant pour les fruits », a pour objectif la valorisation des efforts environnementaux, sociaux et qualitatifs des producteurs de fruits français aux yeux des consommateurs. Il fait l'objet d'un suivi au sein du « Pôle accessibilité ». Ce pôle, mis en place en 2005 et piloté par le ministère de l'agriculture et de la pêche, travaille avec la profession à la promotion de nouveaux « modèles d'accessibilité » aux fruits et légumes et à la levée des freins à la consommation des fruits et légumes. Son utilité a été reconnue par le programme national nutrition santé en 2006. En 2008, le premier volet du projet « Identifiant fruits » a été financé à hauteur de 40 000 EUR par le ministère de l'agriculture et de la pêche. Ce financement a permis de mener une étude de faisabilité et d'obtenir un rapport réalisé par un cabinet extérieur sur les attentes des consommateurs. En janvier 2009, à l'occasion du Congrès de la fédération nationale des producteurs de fruits (FNPF), le ministère de l'agriculture et de la pêche a rappelé qu'il était favorable à la poursuite de l'accompagnement du projet qui doit être fédérateur pour l'ensemble des acteurs de la filière. Après validation technique par le « Pôle accessibilité », le financement de la seconde phase du projet est donc assuré. Elle concerne la mise en oeuvre expérimentale de l'identifiant qui permettra de tester le concept sur le terrain. Il s'agira de créer les conditions dont les fruits identifiés vont bénéficier une fois sur le marché (communication, contrôles, évaluation...) et ainsi vérifier la pertinence du projet avant qu'il ne soit étendu au niveau national. La réussite de ce projet dépend naturellement de l'adhésion et de l'implication de l'ensemble des opérateurs des filières fruits et légumes, en particulier ceux de la distribution.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dino Ciniéri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44253

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** Agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 mars 2009, page 2447

**Réponse publiée le** : 16 juin 2009, page 5823